



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

massif du Mont-Perdu

Question écrite n° 12490

Texte de la question

M. Pierre Forgues rappelle à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable que le massif du Mont-Perdu - Gavarnie est inscrit depuis 1997 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Parmi les vingt-trois sites au monde à jouir de la double qualification de « paysage culturel » et de « paysage naturel », il est le seul à ne pas avoir bénéficié d'une valorisation. Au contraire, malgré les demandes réitérées de l'UNESCO, les engagements à l'égard de la convention du patrimoine mondial ne sont toujours pas respectés. L'institution internationale s'impatiente et l'éventualité d'une « mise en péril » du site ne saurait être écartée. Depuis plusieurs années, ses prédécesseurs et lui-même ont été interpellés dans l'espoir que le comité du patrimoine mondial soit enfin rassuré quant à la mise en valeur de ce patrimoine dans le respect du site et des procédures et recommandations UNESCO. Ces derniers mois, les maires concernés et des élus de tous horizons politiques, des associations ont également fait part de leur inquiétude. Aucune réponse n'a été apportée à ces légitimes préoccupations. Une solution aux problèmes que pose ce patrimoine est d'autant plus attendue que la région Midi-Pyrénées souhaite s'engager dans une gestion efficace du site en collaboration avec son homologue espagnole. Ceci ne peut pas se faire sans le soutien actif des ministères de tutelle. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures elle entend rapidement mettre en oeuvre pour la mise en valeur du site dans le respect des engagements de la convention du patrimoine mondial.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au massif du Mont-Perdu - Gavarnie, inscrit depuis 1997 au patrimoine mondial de l'humanité. Sensible à la nécessité d'améliorer la gestion globale de ce site afin de mieux le préserver et de remplir les engagements internationaux de la France envers l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), la ministre a demandé au début de cette année au préfet des Hautes-Pyrénées d'étudier la mise en place d'une nouvelle structure de gestion réunissant l'ensemble des acteurs, (collectivités, parcs, associations...) avec l'assistance technique des services de l'État concernés. Cette demande est actuellement en cours et les premières conclusions seront portées à la connaissance de la ministre à l'automne. Elles devraient s'orienter vers un premier plan de gestion prenant en compte les dimensions patrimoniales, culturelles et naturelles de ce bien et préconiser l'instauration d'une structure de gestion inspirée de celle qui a été mise en place dans le Val de Loire, autre site du patrimoine mondial. En outre, pour tenir compte du caractère transfrontalier de ce site, la partie espagnole sera associée et invitée à participer sur tous les aspects dépassant les questions spécifiquement nationales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12490

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1315

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6944